

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF379

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 7 :

1° Substituer au taux :

« 20,6 % »,

le taux :

« 10,3 % » ;

2° Substituer au taux :

« 10,3 % »,

le taux :

« 5,15 % ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.